

Date de convocation : 7 mars 2023

Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22

Présents : Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Denis Saout, Claudie Péron, Magalie Kersauzon, Morgan Azou, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars, Marie-France Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Nicolas Bodennec à François Roué, Jean Didou à Gérard Péron, Florence Bihan à Claudie Péron.

Absent : Florent Cardinal

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Maïwenn Morvan

Délibération n° D.11.2023

Finances – Désignation du Président de séance pour le vote des comptes administratifs

Monsieur Eric le Bour, Maire, expose au Conseil municipal :

- 1/ Que le Conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace ;
- 2/ Que suivant l'article L 2121-14 du CGCT, dans les séances où le Compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote ;
- 3/ Qu'il est proposé au Conseil municipal de désigner Jean-Luc Moisan, 1^{er} adjoint, Président de séance pour le vote des Comptes administratifs ;

Monsieur le Maire entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-14 ;

Considérant la candidature de Monsieur Jean-Luc Moisan, 1^{er} adjoint :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DÉSIGNE Jean-Luc Moisan Président de séance pour le vote des Comptes administratifs 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance,
Maïwenn Morvan



Le Maire,
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site
internet de la Ville le :23.03.2023